



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 octobre 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 octobre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet du financement du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Il a été porté à mon attention que les fonds nécessaires au fonctionnement du Tribunal seront épuisés dès ce mois-ci et que les contributions volontaires dont il aurait besoin pour achever ses travaux ne peuvent être trouvées.

Le Tribunal a été créé à la demande du Conseil de sécurité par l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais sur la création d'un Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Il a pour mandat de poursuivre les personnes qui portent la responsabilité la plus lourde des crimes contre l'humanité, crimes de guerre et autres violations graves du droit international humanitaire, ainsi que des crimes au regard des règles pertinentes du droit sierra-léonais, commis sur le territoire de la Sierra Leone.

Le Tribunal est financé par contributions volontaires, bien que le financement au moyen du budget ordinaire soit un moyen plus viable et durable de lui assurer un financement sûr et continu. Moi-même, le Comité de gestion, le Greffier et les autres hauts fonctionnaires du Tribunal avons lancé divers appels à contribution. Malgré nos efforts, les contributions volontaires seront insuffisantes pour que le Tribunal puisse achever ses travaux.

Comme vous le savez, l'article 6 de l'Accord dispose qu'au cas où les contributions volontaires ne suffiraient pas pour permettre au Tribunal de s'acquitter de son mandat, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité s'efforceront de trouver d'autres moyens de financement. Il importe de prendre immédiatement des mesures en application de cette disposition. Je propose aux membres du Conseil, comme moyen de faire face au déficit, de couvrir intégralement les coûts de fonctionnement du Tribunal au moyen du budget ordinaire, tout en préservant le caractère indépendant du Tribunal. Un grave déficit de financement du Tribunal a pu être réglé de cette façon pendant l'exercice biennal 2004-2005.

Le Tribunal s'est acquitté effectivement de son mandat jusqu'à maintenant malgré ses constants problèmes de financement, puisqu'il a poursuivi et condamné huit personnes qui purgent aujourd'hui leur peine. Le risque de le voir manquer aujourd'hui de fonds est d'autant plus préoccupant que le Tribunal conduit en ce moment son dernier procès, qui est celui de l'ancien Président du Libéria Charles Taylor. On prévoit actuellement que ce procès et un éventuel appel seront achevés au début de 2012. Renoncer au procès en raison d'un déficit de financement poserait de graves problèmes à la communauté internationale. Ce sont à la fois tout l'héritage



du Tribunal et les progrès accomplis vers une mise en cause effective de la responsabilité des accusés et vers le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la Sierra Leone et la région qui sont en jeu.

Le déficit à couvrir pour la période allant de novembre 2010 à la fermeture du Tribunal au début de 2012 sera d'environ 18,4 millions de dollars.

Le Conseil de sécurité voudra peut-être m'inviter à porter la question à l'attention de l'Assemblée générale en vue de lui demander d'ouvrir des crédits pour le Tribunal, tout en préservant l'indépendance de celui-ci.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon
